Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_2029_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	**Rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°6 : Serrurerie / *Entreprise CARRAZ METALLERIE / Avenant négatif n°01 (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SM - ST)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique,

VU la décision n°2026_016_DEC en date du 21 janvier 2026 attribuant le marché de rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°6 : Serrurerie à l'entreprise CARRAZ METALLERIE,

VU l'acte d'engagement signé le 27/01/2026 et notifié à l'entreprise CARRAZ METALLERIE le 03/02/2026,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n°1,

Considérant qu'en cours de réalisation des travaux, il apparait nécessaire de répertorier les travaux en plus et en moins effectués, que ces travaux en plus ont pour objet la fourniture et pose d'une tôle aluminium laquée et la dépose et repose de grille de défense ; que les travaux en moins concernent plusieurs déposes et repose de grille de défense et représentent une part plus importante que les travaux effectués en plus,

Considérant qu'il est donc nécessaire de signer un avenant négatif au marché afin d'y soustraire les travaux n'ayant pas été effectués et représentant un montant de 2 663.00 € HT,

DÉCIDE

- **DE SIGNER** l'avenant négatif n°01 au marché de rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°6 : Serrurerie pour un montant total de 2 663.00 €, soit une diminution de 28.64 % du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 04 novembre 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 04 novembre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)